



## DEVIS N°

### ASSISTANCE A LA CONSTITUTION DE DOSSIER POUR UNE ACTION EN RECouvreMENT JUDICIAIRE POUR DES CREANCES DE CHARGES IMPAYEES INFERIEUR A 10 000 EUROS

DATE

MAIL

N° ADHERENT

NUMERO DE TELEPHONE

ADRESSE DE LA COPROPRIETE

La consultation et la constitution du dossier se déroulent dans le cadre d'un forfait de deux heures. Toute heure supplémentaire sera facturée 50 €/heure. Le temps sera décompté à la demi-heure près.

Afin optimiser la durée de la consultation, le syndic bénévole, devra remettre auprès de Copropriété-Services une semaine avant la consultation copie des différentes pièces ou documents qui seront nécessaires à la constitution du dossier de recouvrement.

	MONTANT TTC
<input type="checkbox"/> Constitution du dossier (forfait 2 heures)	130 €
<input type="checkbox"/> Saisie du tribunal d'instance pour obtenir une date	20 €
<b>TOTAL :</b>	

dont T.V.A 20%

N.B. Toute heure supplémentaire sera facturée 50 €/heure. Le temps sera décompté à la demi-heure près.

**"Bon pour accord"**  
Nom et qualité du signataire

*COPROPRIETE SERVICES*

*La coopérative de l'A.R.C. pour la maîtrise des charges et des travaux*

SARL Coopérative au capital de 305 000 € SIRET 378 356 968 00040

7, rue de Thionville 75019 PARIS Tél. : 01.40.30.42.82 Fax : 01.40.30.07.57